

## **Politique de facturation et de recouvrement des soldes – autres que le loyer**

---

Selon la résolution OMHL-2017-157 du Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Laval (OMHL) tenu le 29 septembre 2017, la politique de facturation et de recouvrement des soldes – autres que le loyer a pour but d'encadrer la gestion des frais chargés aux locataires.

### **1. Champ d'application**

La présente politique s'applique à tous les locataires de l'OMHL.

### **2. Objectifs poursuivis**

La politique de facturation et de recouvrement des soldes – autres que le loyer informe les locataires des coûts d'intervention pour des déplacements et/ou réparations effectuées qui relèvent de leur responsabilité et des méthodes de recouvrement des soldes – autres que le loyer.

L'approche de l'Office, en matière de facturation et de recouvrement des soldes – autres que le loyer, est de favoriser l'information et la responsabilisation des locataires afin d'assurer l'intégrité des bâtiments. Le but est de garantir des logements adéquats ainsi qu'une saine gestion des finances et du parc immobilier.

### **3. Tarification à la clientèle**

Un tableau des coûts est mis à jour périodiquement et est soumis au comité d'audit pour approbation. Il est présenté au Comité Consultatif des Résidents (CCR) et ensuite diffusé à tous les locataires.

Ce tableau comprend les situations les plus souvent rencontrées dans un logement. Tout autre bris survenu suite à une négligence ou un abus sera analysé et des frais d'intervention supplémentaires pourraient être facturés si nécessaires. (Main d'œuvre de notre personnel, matériel, service externe pour réparation (ascenseur, système d'accès, plombier, électricien, entrepreneur, etc.)

### **4. Principes directeurs**

L'OMHL s'assure que la présente politique ainsi que le tableau de tarification sont connus des locataires.

- Articles dans les règlements d'immeubles HLM, LAQ, Val-Martin et ACL (remis à l'arrivée d'un nouveau locataire et sur le site internet OMHL).
- Tableau de tarification (remis à l'arrivée d'un nouveau locataire et sur le site internet OMHL).

### **5. Procédures d'application**

- Un bon de travail est produit pour une demande de service ou une réparation.
- Des frais s'appliquent lorsque le personnel de l'OMHL doit répondre à un appel de service qui relève de la responsabilité du locataire. Par exemple, si une réparation résulte d'un usage abusif ou d'une négligence du locataire, d'un membre de son ménage ou d'un visiteur.
- Un avis écrit incluant le solde à payer sera transmis à titre de facturation aux locataires ayant faits une demande d'intervention. L'avis mentionnera que le solde est payable dans les 30 jours de cet avis à défaut de quoi des mesures de recouvrement, pouvant occasionner des frais supplémentaires, pourraient être entreprises à la Régie du logement.
- Le locataire peut demander de faire une entente de paiement avec la comptabilité.

### **6. Sanctions**

Le non-respect d'un règlement d'immeuble, qui fait partie intégrante du bail, peut entraîner une procédure à la Régie du logement et, par conséquent, mener éventuellement à une saisie (salaire, biens, etc.).

## Tarification à la clientèle

Coûts en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020

Service	Coût du service régulier (pendant les heures d'ouverture)	Temps supplémentaire (en dehors des heures d'ouverture)	
		Lundi au samedi (sauf jours fériés)	Dimanche et jours fériés
Toilette bouchée			
Déboucher avec fichoir	25 \$	60 \$	80 \$
Enlever	50 \$	70 \$	90 \$
Perte de clés			
Débarrier une porte	25 \$	60 \$	80 \$
Remplacement de serrure	25 \$	60 \$	80 \$
Faire une nouvelle clé	25 \$	60 \$	80 \$
Faire une clé électronique	10 \$	N/A	N/A
Drain bouché			
Évier de cuisine, lavabo, bain	25 \$	60 \$	80 \$
Moustiquaire			
Fenêtre	25 \$	N/A	N/A
Porte patio	40 \$	N/A	N/A
Valve anti-refoulement pour l'installation d'une mini-laveuse	75 \$	N/A	N/A
Batterie/pile pour avertisseur de fumée	5 \$	N/A	N/A
Vignette de stationnement	10 \$	N/A	N/A
Pose ou enlèvement unité air climatisé portative (HLB, Pie-X, Evariste-Leblanc)	75 \$	N/A	N/A

Ce tableau comprend les situations les plus souvent rencontrées dans un logement. Tout autre bris survenu à la suite d'une négligence ou un abus sera analysé et des frais d'intervention supplémentaires pourraient être facturés si nécessaire. (Main d'œuvre de notre personnel, matériel, service externe pour réparation (ascenseur, système d'accès, plombier, électricien, entrepreneur, etc.)

**Adopté par le CCR : Automne 2020**

**Adopté par le conseil d'administration de l'OMH de Laval : Le 29 janvier 2021 – RÉS. OMHL-2021-009**